

LE JOURNAL DE QUÉBEC

Politique, Commercial, Industriel et Littéraire

L'éditeur-proprétaire, A. COTÉ, à qui toutes correspondances, lettres, etc., doivent être adressées franco.

TAUX DE L'ABONNEMENT... Pour deux mois... Pour six mois...

TAUX DES ANNONCES... Six lignes... Au-dessus de six lignes... Pour chaque ligne au-dessus de dix lignes...

SENAT FRANÇAIS.

QUESTION ITALIENNE. Présidence de M. Troplong. Séance du 20 novembre.

Nous reproduisons in extenso la dernière partie du discours de Mgr. Darboy sur la question romaine :

MOR L'ARCHEVÊQUE DE PARIS : Quo peut vouloir une conférence... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et bien, messieurs, si c'est vrai que le Souverain Pontife ait donné son adhésion à la réunion d'une conférence...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

de la sécurité de Saint-Siège soit complètement garantie... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

de la sécurité de Saint-Siège soit complètement garantie... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

de la sécurité de Saint-Siège soit complètement garantie... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

de la sécurité de Saint-Siège soit complètement garantie... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

de la sécurité de Saint-Siège soit complètement garantie... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Et il s'agit d'un projet de loi, et non d'un projet de décret... que l'on ne peut pas se dispenser de faire...

Fenilleton du Journal de Québec.

DU 21 DÉCEMBRE 17867.

LES CORBEAUX DU GÉVAUDAN

Suite

D'Alais à Mende et du Vigan à Florac les noms de Jacques et de Suzanne étaient sur tous les lèvres.

Mais, parmi les innombrables commentaires qui précédaient aux prochains débats de la cour d'assises, personne ne songeait à se demander si Jacques Boucard était coupable.

Par malheur, lui qui ne s'absentait presque jamais, il avait demandé et obtenu un...

congé de deux mois, très-peu de jours avant le meurtre de Simon Vernon.

Quant il revint, le mal était fait. Son beau frère, le juge d'instruction, n'eut plus qu'à raconter les événements qui avaient conduit, en attendant pis, Jacques dans la prison de Mende.

L'opinion publique était si bien fixée sur cette affaire qu'on pouvait encore se faire écouter favorablement en demandant grâce, pitié et même sympathie pour ce bel assassin, ensorcelé par les beaux yeux de Suzanne, mais qu'on eût été accueilli par des éclats de rire en essayant de prétendre qu'il n'était pas le meurtrier de Simon Vernon.

M. d'Estézac ne l'entendait pas ainsi : il se fit répéter tous les détails du crime et chacun de ces détails lui parut incompatible avec ce qu'il savait du caractère de Jacques.

Mauvaise tête, soit ! capable de provoquer un rival, de le rouer de coups dans une dispute, peut-être de le blesser à mort dans un paroxysme de passion et de colère, mais un assassin prémedité, commis de sang-froid à sept heures du matin, — un assassinat compliqué d'argent !...

Ce n'était pas possible : un tel raffinement de scélératesse ne pouvait être attribué au fils de la bonne et vaillante Madeleine, à ce brave jeune homme qui avait toujours eu le cœur sur la main ! Il y avait...

la quelque erreur judiciaire que l'on découvrirait plus tard, lorsqu'il ne serait plus temps ; — M. d'Estézac murmura le nom de Lesurques. Puis, pour dernier argument, il s'emporta.

Instinctivement, M. de Ribière n'aurait pas demandé mieux que de partager l'opinion de son beau-frère. Mais l'évidence des faits et les résultats de l'instruction l'accablèrent. Quant à M. Favreney et à tous ceux qui affirmaient avec lui la culpabilité de Jacques, ils avaient réponse à tout.

La scène du cabinet, le garde refusant de boire avec celui qui allait être sa victime, les traces de pas conduisant jusqu'à sa maisonnette, les plantes et les branches d'arbustes foulées ou cassées à hauteur d'homme sous la fenêtre de sa chambre, la ceinture trouvée sous sa commode, rien n'y manquait.

L'héroïque déclaration de Suzanne devenait une preuve de plus, puisque Jacques par un res de de délicate sens amoureuse, l'avait immédiatement contredite. — Mais l'argent, cet argent qu'on ne retrouvait pas ? — L'argent, ne signifiait rien : Jacques n'était pas assez fou pour croire que ces louis, dont tout le monde connaissait le propriétaire, lui donneraient le droit d'aller trouver le père de Suzanne et de lui dire : « Présent, je suis riche, aussi riche que vous ; vous ne pouvez plus me refuser votre fille ! » — Non ; il avait voulu d'abord aller au plus pressé, se débarrasser d'un rival, sans à chaque indéfiniment le contenu de la ceinture ; sans doute il ne comptait s'en servir qu'après de longues années, quand l'affaire serait oubliée et quand il serait à la fois,

par la protection de M. d'Estézac, garde forestier et mari de Suzanne.

Mais la ceinture ? — Rien de plus explicable : On ne donnait pas Jacques pour un scélérat calculateur et endurci. Après l'assassinat, son premier soin avait dû être de creuser un trou sous un arbre, dans un recoin de la forêt, et d'y cacher la somme.

Puis il était rentré, se croyant sûr d'avoir au moins vingt-quatre heures devant lui. Faire sa tournée habituelle afin de se ménager un alibi, revenir à la tombée de la nuit et jeter la ceinture dans l'épaisseur de quelque taillis, le plan semblait assez bon. La Providence l'avait déjoué en permettant que des bûcherons vissent à passer une heure après le crime, dans le clos du Capelan, où personne ne passait d'ordinaire.

Maintenant, décidé à se renfermer dans un système de dénégation absolue, l'assassin ne pouvait et ne devait donner aucune indication sur l'argent. Tout cela se déduisait avec une rigueur mathématique.

— Mais la déclaration de Suzanne ? — Affaire de dévouement romanesque : Les annales judiciaires étaient pleines de traits pareils.

Il y a plus, ajoutaient les Favreneytes : Près de trois mois se sont écoulés depuis l'assassinat : encore quelques jours et nous arrivons à la session de février. Depuis trois mois, la justice et la police ont l'œil ouvert sur la commune de Fontaines et ses environs. On a battu, fouillé, exploré dans tous les sens le bois de Lespervelouse, les bruyères de Chadelbos, la forêt de Mercoire, comme s'il s'agissait de découvrir le gîte d'un lièvre ou le terrier...

d'un renard. On n'a pas entendu un propos, pas rencontré une trace qui pût faire tomber une ombre de soupçon sur un autre individu que Jacques Boucard. Il faudrait donc supposer que le véritable meurtrier s'est mis à errer dans les bois, métamorphosé en loup-garou, ou bien qu'il est passé à l'état de sylphe !... Cela n'a pas le sens commun : nous ne sommes plus au temps des métamorphoses d'Ovide, et Tribby n'est pas domicilié dans le département de la Lozère !

M. d'Estézac, avant ce tragique épisode, ne connaissait pas ou connaissait à peine Suzanne Servaz. Il la vit, et dès lors une sympathie profonde s'établit entre eux ; seuls, parmi tous les habitants de la contrée, ils croyaient à l'innocence de Jacques. La jeune fille allait et venait sans cesse de Villefort à Mende, où le garde général avait fixé ses quartiers d'hiver jusqu'à l'issue du procès.

L'accusé était au secret, mais M. d'Estézac obtint aisément la permission de communiquer avec lui. Son temps se passait à le visiter dans sa prison et à revenir dire à Suzanne le résultat de leurs entretiens. Ils s'affirmaient de plus en plus, dans la certitude que l'infortuné jeune homme était victime de quelque horrible méprise ; mais comment faire partager à ceux de qui dépendait le sort de Jacques cette conviction ardente qui les soutenait et les torturait tout ensemble ?...

A. DE FONTMARTIN.

(A continuer.)

Les dernières nouvelles annoncent qu'un cyclone terrible avait causé des ravages immenses au Béarn, dans la nuit de 1er novembre.

Voici sur ce sinistre quelques détails navrants : La tornade s'est élevée, du sud au nord, de la baie de Calcauta à Seragny et entre Barnau et Daxca à Est, et Médouge et Bardau à l'ouest. Dans cet immense rayon, les plantations de riz ont été fortement endommagées ; un bon coup d'endroits on ne sauvera pas le quart de la récolte. A Port Caning, le chemin de fer a été détruit. On estime qu'à...

INDEX.

LES CORBEAUX DU GÉVAUDAN

(A continuer.)

Calcula le cyclone a causé plus de ravages que celui de 1864, de triste mémoire. Dans les faubourgs, plus de 1,000 personnes ont péri, 30,000 hêtres ont été abattus et dispersés par l'ouragan.

Dans la partie et sur les côtes les désastres ont été considérables aussi; 600 embarcations indiennes et quantités de navires à voile et à vapeur ont été démolis et jetés à la côte. La dévotion règne au Bengale. Le gouvernement s'emploie énergiquement à soulager tant d'infortunés. Des souscriptions sont ouvertes de tous côtés.

A Bombay on continue avec activité les préparatifs de l'expédition abyssinienne. On a vu le 14 novembre aucun envoi de troupes n'avait cependant été effectué, mais une brigade d'artillerie devait s'embarquer le 25.

Des rapports contradictoires sur le sort du docteur Livingstone sont arrivés de Zimbari. Selon les uns, l'intéressé voyageur aurait été tué il y a peu de temps en parfaite santé; selon les autres, il faudrait renoncer à tout espoir de le revoir jamais.

La Banque de Bengale a ouvert une agence à Bombay.

Il faut être arrêté conformément à tout traité conclu par le maître-général des postes pour la transmission, l'expédition, la réception et la distribution des objets susdits, et qui seront énoncés dans quelque règlement rendu par le maître-général des postes en exécution de ce traité.

La chambre s'est formée en comité pour prendre en considération le rapport du comité chargé de rédiger les règlements de la chambre. Ces règlements ont été adoptés.

Sir J. A. Macdonald a annoncé que le gouvernement avait l'intention de remettre à la seconde partie de la session le bill relatif aux départements, et les autres mesures, mais le bill des postes et l'acte des banques devront attirer immédiatement l'attention de la chambre.

Les dépêches télégraphiques de ce matin confirment la nouvelle que nous avons donnée hier, à savoir, que l'ajournement des chambres a lieu aujourd'hui. Les chambres se réuniront de nouveau le 12 mars.

Le secrétaire des affaires étrangères du cabinet américain tient énormément à prouver au monde qu'il est un diplomate tenace, et un avocat retors versé dans l'art de la chicane. Grâce à ses talents, la vieille difficulté existant entre le gouvernement américain et le cabinet anglais menace de s'éterniser, sinon de troubler les relations amicales des deux peuples.

On comprend qu'il s'agit encore ici des réclamations de citoyens américains contre le gouvernement anglais. Ils veulent rendre ce dernier responsable des ravages de l'Alabama et des autres navires armés en courses et naviguant sous le pavillon des Etats Confédérés.

La que elle vient de recommencer comme de plus belle, et les journaux des deux côtés de l'Atlantique commentent les lettres de M. Seward et de Lord Stanley, se font une guerre de paroles qui, nous l'espérons, ne changera pas de terrain. La question est entrée dans une nouvelle phase et elle semble, de prime abord, plus difficile à résoudre que jamais.

Le gouvernement anglais, sans admettre les prétentions du gouvernement américain, ne refusait pas d'accorder une indemnité, mais à une condition. Il fallait, avant tout, que la responsabilité et la solidarité du gouvernement anglais fussent établies. Les pourparlers à ce sujet, les discussions des diplomates ne servent qu'à embrouiller l'affaire, et l'on fut prêt de faire trancher la question par un moyen suprême.

Mais, comme il aurait été très-regrettable de voir deux nations civilisées s'entredéchirer pour une bagatelle de quelques millions de dollars, le gouvernement anglais a proposé sagement de remettre la décision de la cause en litige à un arbitre choisi par les parties intéressées. C'était mettre M. Seward, qui paraît avoir intrigué à chicaner, dans une position difficile, mais enfin l'on crut qu'il allait adopter la seule ligne de conduite approuvée par la justice et l'équité.

Mais on ne connaît pas les ruses du diplomate américain. Ne pouvant repousser franchement la proposition du ministre des affaires étrangères anglais, il prend un moyen détourné de refuser l'arbitrage. Voici comment: Il insinue que le tribunal, devant lequel la cause sera portée, devra décider si l'Angleterre a bien agi en reconnaissant aux Etats en insurrection les droits de belligérants?

L'absurdité et le ridicule d'une pareille condition sautent aux yeux, et l'honneur du nom britannique fait un devoir au gouvernement de ne pas se plier à une semblable exigence. D'ailleurs, si, à M. Seward, de soulever cette question quand les Etats-Unis ont reconnu aux confédérés, tacitement, les droits de belligérants? N'ont-ils pas traité avec eux de l'échange des prisonniers, etc? Comment peut-il reprocher chez les autres ce qu'il a fait lui-même? Le gouvernement anglais paraît bien décidé à ne pas abandonner la position qu'il a prise. Il faut, de toute nécessité, que M. Seward admette le fait incontestable qu'il existait alors une guerre entre les Etats-Unis et les Etats confédérés, et ensuite l'arbitre jugera à quel point la responsabilité morale du gouvernement anglais est engagée dans cette affaire.

Quelques feuilles alarmistes paraissent craindre une complication, qui menacerait à une rupture, mais nous ne pouvons partager ces opinions. Il nous semble qu'en tout ceci, M. Seward n'a qu'un but, celui de trainer l'affaire en longueur pour faire du capital politique pour des fins électorales.

A la veille d'une nouvelle élection présidentielle, cette question bien exploitée dans le sens des préjugés et des penchants anti-britanniques des masses pourra rendre de grands services à M. Johnson. Il n'a qu'à réveiller les vieilles haines contre la perfide Albion pour rallier à son parti les déserteurs de la phalange républicaine.

Il y a peut-être un danger à craindre, si les démocrates arrivent au pouvoir, car, dans ce parti, s'agite la conférence féniennne et les démocrates ont toujours tenu à chercher noise au gouvernement anglais. Mais comme le triomphe des exaltés n'est pas assuré, il ne faut pas désespérer de voir cette question réglée à l'amiable.

ENTRETIEN PHILOSOPHIQUE. Il y a, cette année, dans notre bonne ville un mouvement inaccoutumé que nous sommes heureux de constater, tout en témoignait notre reconnaissance à ceux qui, par leurs talents, l'ont fait naître et l'entretenir. Si nous jetons un coup d'œil sur notre population instruite, si nous en étudions l'esprit et les tendances, ce fait nous frappe, toute l'ardeur, toutes les sympathies sont tournées vers l'étude. Les différentes sociétés littéraires se proposent de rivaliser de zèle; ces lites intellectuelles sont au-dessus de tout égoïsme et ne peuvent que rendre de grands services à ceux qui à quelque titre que ce soit y prennent part.

Nous aimons surtout à voir la jeunesse s'acheminer vers le Vieux Château, pour recueillir les enseignements philosophiques de M. l'abbé Chandonnet. L'ardeur va toujours en s'accroissant, et le feu sacré se propage. Hier, soir il y avait foule comme toujours.

Dans ce dernier entretien, M. l'abbé Chandonnet a continué l'examen des différents systèmes sur l'origine de nos connaissances. C'est surtout au traditionalisme qu'il s'est attaqué pour en montrer la fausseté. Nous ne donnerons pas aujourd'hui une analyse de la conférence, nous préférons la remettre à mardi pour présenter, à côté des erreurs des partisans de l'enseignement traditionnel, la vraie doctrine sur l'origine de nos idées.

Le prochain entretien aura lieu lundi soir.

Nous avons dit l'autre jour que l'amendement de M. D'orion avait été perdu. Voici comment les voix se sont partagées:

Pour:—Béclard, Bodwell, Bourassa, Bowman, Cheval, Connell, Coupal, Croke, Dorion, Fisher, Fortier, Goffron, Holton, Kempf, Kierkowsky, McFarlane, McKezic, McGill, McLaughlin, Mills, Morrison (Victoria), Oliver, Parker, Ray, Reiford, Rymal, Savary, Sprot, Sirtout, Sylvain, Thompson (Haldimand), Thompson (Ontario), Tremblay, Wells et Young.—35.

Contre:—Abbot, Aul, Batty, Bellerose, Benoit, Blanchet, Bolton, Bowd, Bown, Brousseau, Barpe, Barton, Caron, Cartier, Cartwright, Carley, Chambelin, Cimou, Crawford, (Brookville), Crawford, (Leeds), Desautels, Dobbie, Dew, Dufresne, Ferguson, Ferris, Fortin, Gauthier, Gaudet, G. andron, Gibbs, Grant, Gray, Harrison, Heot, Hurdon, Jackson, Johnson, Jones, (Leeds et Grenville), Keeler, Kirkpatrick, Lacombe, Lapum, Little, McDonald, (Middlesex), Mason, (Soulages), Masson, (Terrbonne), McCallum, McCarthy, McDoagall, McEwen, McEwen, McMillan, (Rusticoche), McMillan (Vaudreuil), Morris, Morrison, (Niagara), Mair, Perry, P. et n. Besault, Pope, Poirier, Pozor, Rankin, R. n. Reid, Robitaille, Rose, Ross, (Dundas) Ross, (Prince Edward) Simard, Simpson, Stephenson, Street, T. J. Taylor, Walker, Walsh, Webb, Wilson, Wright.—Total 83.

M. le juge de la cour des sessions trimestrielles de la Paix a soumis, jeudi, à une réunion des membres du Bureau de Police, la résolution que suit, laquelle sera prise en considération à la prochaine réunion de ce bureau: « Que la réorganisation de la police de la ville est devenue indispensable, et que M. Bureau, le chef de ce corps, a cause de son inaptitude générale à remplir ses devoirs de charge, soit notifiés que ses services ne seront plus requis après le premier mai prochain, et si, dans l'interim, M. Bureau négligeait, comme il l'a fait dans deux occasions récentes, d'informer en temps opportun le maire, le maire suppléant ou les autorités civiles, de quelque infraction grave de l'ordre public qui pourrait être commise dans les limites de la ville, ou de rassemblements de personnes avec l'intention de troubler le repos public, il soit immédiatement destitué. »

Le bureau a aussi ordonné que les hommes de police fussent immédiatement pourvus de revolvers et de munitions.

(M. l'éditeur du Journal de Québec.) Paris, le 4 décembre 1867.

La conférence par laquelle notre gouvernement voudrait faire régler la question romaine va-t-elle se réunir? Telle est la question que j'entends poser de toutes parts, et à laquelle on soumet depuis deux jours à répondre presque partout par un signe de doute, voire même par une négation positive.

Les journaux qui puisent leurs inspirations dans nos divers ministères ne sont plus aussi affirmatifs qu'ils l'étaient il y a huit jours; ils affectent de douter très-fort, insinuant, de la possibilité de la réunion diplomatique dont M. de Montier a pris l'initiative. Dès la première heure, ils avaient annoncé avec une satisfaction manifeste l'adhésion des grandes puissances: la Russie, l'Angleterre, la Prusse et l'Autriche avaient accepté, au dire de nos complaisants, la proposition du cabinet des Tuileries; il ne restait plus à régler que des questions de détail insignifiantes. Aujourd'hui, les choses sont changées; les adhésions positives se font attendre; Berlin hésite, Saint-Petersbourg ne se prononce pas, et Londres a beaucoup de peine à se décider. La Gazette de la Croix, qui n'a pas intérêt à cacher le véritable intérêt de la question, nous apprend que, à l'exception de l'Autriche, aucune des grandes puissances n'a donné son consentement. L'Angleterre et la Prusse conservent une attitude indécise; la Prusse réserve sa décision, en attendant la réponse à différentes questions qu'elle a adressées au gouvernement français. Enfin, les autres pays ont fait des réponses évasives ou n'ont rien fait.

Plus on examine cette question de la conférence, et plus on la trouve insoluble. Même avec un programme nettement formulé, devant lequel ont reculé les auteurs de la proposition, il paraît impossible de s'entendre. Et ce ne serait pas tout, pourtant, d'avoir un programme; il est en outre nécessaire que les puissances acceptent les articles essentiels, le moins en principe. Pour avoir le droit de compter sur le succès, il faudrait que les termes généraux du cabinet des Tuileries ne soient pas contrariés d'abord aucune objection radicale, et que ce premier accord préparé sur terrain sûr à la réunion des plénipotentiaires. De sur à la réunion des plénipotentiaires, cette façon, la tâche de la Conférence serait facile, et son œuvre pourrait être exécutée, puisqu'il n'aurait qu'à consacrer de son autorité souveraine les concessions et les garanties déjà obtenues des diverses parties intéressées. L'entente préalable établie sur l'objet principal rendrait aisé le règlement des questions de détail. Mais il serait téméraire d'espérer une telle fortune pour un programme qui, en option même a semé si laborieuse aux hommes d'état qui ont eu l'étrange idée de faire consacrer l'Europe au règlement d'une question qu'ils ont compliquée à plaisir.

Le projet d'appeler en conférence tous les gouvernements Européens pour régler les affaires de Rome n'est pas un des faits les moins singuliers des temps que nous traversons. Il n'y a pas encore dix ans, personne ne contestait à l'empereur le droit de déterminer les possessions territoriales connues sous le nom de Domains de Saint-Pierre. Les Etats du Pape étaient le théâtre d'agitations diverses, comme le sont beaucoup d'autres Etats en Europe, tels que l'Angleterre, la Russie, l'Autriche, l'Espagne,

etc., où des révolutionnaires et des conspirateurs poussaient les peuples à l'insurrection pour renverser les institutions et changer les Etats; mais personne ne pensait que ces Etats fussent exposés pour cela à passer en d'autres mains.

Cependant, ce que personne ne prévoyait et ne pouvait prévoir a régi un commencement d'exécution, et le Piémont après s'être annexé successivement, avec le concours de la France, les divers Etats de son voisinage et une partie des Etats du Pape, songe aujourd'hui à prendre ce qui en reste.

En présence de ces derniers événements auxquels cette injustifiable conquête a donné lieu, la France s'est émue et ravivée d'un p. tard, et n'entendant pas accepter sa part de responsabilité dans des actes de violence qui, en rasant le gouvernement temporel du Pape, laissent à la Papauté elle-même dans des abîmes dont personne ne saurait mesurer la profondeur, elle s'est décidée à opposer la force à la force, et à obliger ses anciens protégés, si non à reculer, du moins à respecter le status quo. Mais, quelque action déterminante que la force matérielle puisse apporter dans un conflit, tout le monde comprend que ce n'est qu'un élément éphémère du bon ordre, ou la création d'un trouble recommence. Pour assainir la situation et lui donner la stabilité qui lui manque, il faut donc autre chose que la force matérielle; il faut aussi et par dessus tout la force morale; c'est-à-dire le Droit.

Mais, dans la voie où ont marché les choses et au point où elles sont arrivées, le Droit a disparu. Dans cette œuvre de destruction, c'est par la destruction du droit qu'il a fallu commencer. Il n'existe plus, et lorsque la France dit au Piémont: avec mon aide tu as pris Naples, tu as pris Avignon, tu as pris Modène, tu as pris Florence, mais je te défends de prendre Rome; le Piémont est parfaitement justifié de répondre à la France, de quel droit est-ce empêche-t-on? Le Droit, j'en viens de le dire, a été renversé et foulé aux pieds. Mais comme sa présence est indispensable à la stabilité de toute organisation, comme il est le titre d'élément primordial de la France, et que la France veut sérieusement mettre à l'abri des atteintes insensées et furieuses de ces derniers temps, elle devrait commencer par la place sous l'égide du Droit, et, conséquemment, par refaire le droit qui n'est plus.

Refaire le droit que l'on a détruit: voilà donc ce qui devrait être le but de la conférence à laquelle la France a convoqué toutes les puissances de l'Europe. Notre gouvernement désuira-t-il dans son entreprise? cela paraît douteux quant à présent. Mais alors même que les puissances auraient favorablement entendu l'invitation de la France, dont l'intention est sans doute de raffermir les bases ébranlées de la Papauté, sous diverses associations à cette œuvre de réparation: l'Angleterre, qui professe pour la Papauté une médiocre pitié et la Russie qui, par l'exil du pape, exerce contre les papistes de toute nature, et jamais sans succès, les travaux plus activement que jamais, et la Suède, qui punit de la peine de vingt ans de galères ceux de ses sujets qui embrassent le catholicisme, etc., etc. Voilà une partie des éléments que M. de Montier appelle à sauver la Papauté! On se demande quels autres juges il aurait pu consulter pour la prudence.

Rassurons-nous pourtant: les puissances ne prévaudront pas contre le Saint-Siège. Alors même que le gouvernement français retirerait la totalité de ses troupes, ce qu'il ne saurait faire sans opprobre, le Saint-Père a déjà trouvé, dans l'amour de ses sujets et dans l'indéclinable dévouement des catholiques, les forces suffisantes pour résister à tous les éléments de désordre dont peuvent disposer ceux qui n'agissent que par la force.

La France même, il a trouvé, au Sénat, d'opposants et loyaux défenseurs, et le Corps Législatif repousse aujourd'hui même les attaques de quelques égarés, dont la mission semble consister à élever contre les institutions saintes sacrées, les plus inviolables.

Mes lettres de Rome me parlent longuement de la persécution qui a été faite dans l'habitation de M. Odo Russell, représentant officieux de la Grande-Bretagne. Voici comment les choses se seraient passées: « Depuis plus de six jours, les rumeurs les plus étranges et les plus invraisemblables circulent et à propos de la bombe qui avait été lancée le 22 octobre, le signal de l'émouvement qui aurait été lancé de la fenêtre de M. Odo Russell, au palais Chigi. On parlait de casses d'armes à son adresse, saisies par la police, etc. Le major Elize se présenta avec trente gardes au palais Chigi, visita les caves et les combles, et demanda à voir aussi l'appartement de M. Russell. Celui-ci était absent depuis le mois d'août. Après sommation répétée, le valet ouvrit: l'examen fut minutieux, mais les papiers de M. Russell furent respectés. Quelques jours après, M. Russell rentrait à Rome et adressait au cardinal Antonelli une lettre fort vive; le cardinal répondit par une lettre polie, dans laquelle il disait que le démantèlement de la police n'avait rien de ce qu'on prétendait, qu'elle avait été commune à tous les habitants du palais Chigi, qu'on saurait avoir été tant comme beaucoup d'autres édifices de Rome, et que la persécution n'avait eu d'autre but que de rassurer de ce fait. Le neveu de lord John s'est tenu pour satisfait; il en a pourtant référé à son gouvernement, mais je suis de bonne source que cet incident n'aura pas de suites. »

Il serait étrange, en vérité, que l'on refût au gouvernement du Saint-Père le droit de faire, dans un but de sûreté bien manifeste, ce que tant d'autres gouvernements se permettent sans la moindre raison valable. Le cardinal Antonelli ne peut, d'ailleurs, être suspecté de mauvaises intentions en cette circonstance, car il possède un plan trouvé dans les papiers de M. Marazziti, sur lequel sont indiqués à l'encre rouge tous les édifices qui devaient être minés par les révolutionnaires.

On a fait courir ces jours-ci le bruit que le Saint-Père était gravement malade; on a parlé de sa mort. Je n'ai pas besoin de vous dire que rien de sérieux n'est venu jusqu'à présent justifier ces prétentions à la baisse. Quelques jours de source grecque vi et de nous apprendre que les hostilités ont recommencé de Gète. Un navire grec, chargé d'armes et de munitions pour les insurgés, a été pris en mer, et les profits se font inséparablement attendre. Le port de l'expédition de sa chaudière. La Serbie prend vis à vis plus menaçante. On a attitude de plus en plus inquiétante. On craint fort que de nouvelles complications ne viennent à surgir de ce côté. C'est, du reste, viennent à surgir de ce côté. C'est, du reste, viennent à surgir de ce côté.

On prétend que l'Empereur Napoléon, indifférent à la situation actuelle et aux difficultés qu'elle présente, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, peut être même inconnu de ce diffé-

ent, et trompé par son entourage, s'est remis avec activité à ses travaux historiques. A la vie de César, il voudrait ajouter une Vie d'Auguste.

PAR VOIE TÉLEGRAPHIQUE.

Londres, 19 décembre. M. Gladstone a abordé la question féniennne dans un discours qu'il a prononcé hier. Il n'a pas hésité à attribuer l'existence de cette association à la mauvaise administration de l'Irlande.

Florence, 19 déc. D'après les ordres du gouvernement de nouvelles réserves militaires vont être appelées au service actif.

Londres, 19 déc. On rapporte qu'un papier trouvé à Walworth contenait un plan des féniens pour piller les arsenaux de l'Angleterre.

Washington, 19 déc. Il y a eu un débat intéressant aujourd'hui sur la question de la protection à accorder aux Américains à l'étranger. On est généralement en faveur d'une action immédiate.

New-York, 21 déc. On a découvert de riches mines dans l'état de Vera-Cruz.

M. le secrétaire de la compagnie des mines d'or de Lery vient d'adresser aux actionnaires, par l'ordre des directeurs de cette compagnie, le document ci-dessous, que nous reproduisons dans la pensée qu'il intéressera nos lecteurs.

Bureau de la compagnie des mines d'or de Lery, 46, rue Saint-Pierre, Québec, 17 décembre 1867.

Monsieur, Les directeurs de la compagnie des mines d'or de Lery croient qu'il convient de donner un état de la position générale des affaires de la compagnie, dans le moment actuel, pour l'information des actionnaires.

M. Winchell, ayant donné sa démission, le 1er novembre, comme gérant-général, les opérations minières de la compagnie ont été confiées, d'ici à la réunion annuelle de juillet prochain, à la surveillance du Professeur Hind, ainsi que les travaux d'exploration, la confection des cartes, des rapports, etc, sur le reste de la propriété de la compagnie qui n'a pas encore été exploré.

Les directeurs ont de plus à constater que le rapport que le professeur Hind a fait de ses deux mois d'exploration de cette partie de la propriété connue sous le nom de section I, a été soumis; et que, de son examen de cette section a résulté la découverte, non-seulement d'une teneur de fer magnétique probablement très-riche et très-étendue, mais aussi de veines de rocher granitique blanc, qui prennent la place du quartz sur cette portion de la propriété, et que l'on suppose contenir de l'or dans toute leur étendue. Le professeur Hind prétend que, si on trouve dans toute l'étendue de ces veines autant d'or qu'on en a trouvé à une de leurs extrémités, on pourra en retirer plus de profits que du quartz d'une richesse comparative plus grande, à cause de l'immense masse du dépôt.

Il est digne de remarque que ce n'est que dans les mines Orais, seulement, où on exploite avec profit, que l'on trouve du rocher granitique sous les mêmes conditions, qui contiennent beaucoup d'or. Afin d'arriver à un certain degré de certitude, on fera des essais pratiques avec plusieurs tonnes de ce rocher granitique, ainsi qu'avec le minerai de fer, ce dernier étant supposé exister dans un état qui en faciliterait et simplifierait beaucoup la manufacture. Il existe un grand nombre de ramifications dans cette section, et si la valeur de ces dépôts est aussi grande que le veulent les indices, il serait important d'établir une communication par chemin de fer jusqu'au dit district de St. Henri.

Quelques citoyens de Québec ont obtenu, il y a quelques années, une charte dans ce but, et l'on croit que, si les indices tenaient les promesses qu'ils font entrevoir, ces personnes, avec l'appui du gouvernement, exécuteront ce projet si nécessaire pour développer sur une grande échelle les ressources minières du district et qui serait si avantageux pour Québec.

Afin d'explorer les ressources de la compagnie pendant l'hiver prochain, on portera une grande attention au travail dans les terrains d'alluvion sur la rivière Gilbert, pour le profit direct de la compagnie. Les procédures courantes qu'il a été nécessaire de prendre contre ceux qui occupaient illégalement la propriété et s'emparaient de l'or sont en grande mesure terminées, et le gouvernement, ayant donné instruction à l'inspecteur de la division de faire respecter les droits de la compagnie et de la protéger dans ses opérations—instructions auxquelles il se conforme d'une manière satisfaisante et efficace,—il y aura une grande diminution dans la dépense.

Les directeurs désirent rappeler aux actionnaires que, dans la plupart des entreprises minières, le fait, au début, d'engager dans de grandes dépenses pour des usines, bâtiments, etc, et les profits se font inséparablement attendre. Cependant, les directeurs comptent que les opérations de la compagnie donneront des résultats satisfaisants avant la prochaine réunion annuelle.

En terminant, les directeurs désirent déclarer qu'ils ont toujours en et qu'ils auront toujours pour principe d'encourager, par des conditions les plus avantageuses, des personnes à exploiter les terrains d'alluvions et les veines de quartz, et de construire des moulins, etc, en payant une bonne redevance à la compagnie, ce qui contribuera à remplir sa caisse, à accroître le bien-être important du développement et en même temps à donner une valeur additionnelle à la propriété. On a déjà fait des arrangements avec quelques personnes, et des négociations se poursuivent avec d'autres dans le même but.

Par l'ordre du bureau, Votre obéissant serviteur, A. HECTOR, Secrétaire.

FAITS DIVERS.

Il n'y a pas eu de séance du Conseil-Ville, hier au soir, faute d'un nombre suffisant de membres présents.

La pétition en faveur de l'élection de M. P. G. Huot, vient d'être rejetée à Ottawa.

Un M. Milville dit Dechêne, de Sainte-Anne de Mon S, s'est tué, le 11 du cour n, en voulant prendre son fusil qui se déchargea en même moment et frappa est infortuné en pleine poitrine. La mort a été instantanée. Il laisse une épouse et quatre enfants.

PROGRÈS DE LERY. — Ces jours derniers, une femme de cette ville se trouvant sans gants et sans le sou pour en acheter, s'en procura non seulement une paire, mais plusieurs paires sans bourse délier. Voici l'ingénieux procédé qu'elle employa à cet effet. Elle se rend dans la sacristie d'une de nos églises et

informe le sacristain qu'elle a oublié dernièrement ses gants dans l'église. Celui-ci, convaincu par l'apparence de cette femme et trop confiant pour se faire donner préalablement une description des objets réclamés, lui en montre une magnifique paire de vison et lui demande si ce sont les siens. Sans intercession d'hôte pas à la reconnaître pour tels et après s'être confondue en remerciements, il prend congé du bon sacristain, qui ne se doutait pas le moins du monde qu'il venait d'avoir affaire à une coquine. Celle-ci, encouragée par ce coup d'essai, aurait, paraît-il, employé le même stratagème avec un égal succès après des autres sacristains de cette ville, si bien qu'elle se trouve maintenant en possession d'un fonds abondant de gants et de mitaines, qui ne retrouveront plus probablement leurs véritables propriétaires. Avis aux sacristains d'avoir à se défer desormais de la surlite réclamant.

— Courrier du Canada.

Le tremblement de terre du 18 décembre, s'est fait sentir en plusieurs endroits à Belleville, à Kingston, à Cornwall, à Ottawa, au Côté et à Perth de même qu'à Montréal, Berthier, Sorel, Trois-Rivières; tandis qu'on n'a rien senti à Toronto, à New-York, à Albany, à Québec, à Halifax et à Saint-Jean. Ainsi la secousse s'est fait sentir à la même heure, et dans une partie du pays seulement, avec une légère direction de l'Ouest à l'Est. L'explosion intérieure a dû être terrible, et unique, et non pas une suite d'explosions, comme il doit arriver quand le tremblement a lieu successivement dans beaucoup d'endroits éloignés, à moins que les tremblements de terre ne soient ce qu'on les a faits jusqu'à présent. — Le Nouveau Monde.

BULLETIN COMMERCIAL.

Montant perçu à la Douane, le 20 déc. dans le port de Québec, \$2653.15.

MARCHÉ DE NEW-YORK, 20 déc. Change sterling, 60 jours, 110 1/2. Argent fermé à 6 p. 100. Or fermé à 154. Coton calme à 15 1/2.

Le marché à la fleur à 100 en baisse; vente 4800 barils; vente 3200 barils de rapeseed et l'huile de l'ouest de 3 1/2 à 4 1/2; la commune à la choisie extra de l'ouest 2 50 à 10 65, la commune à la choisie extra de l'ouest de 9 50 à 12 00.

Blé fermé et calme; vente 27000 minots; vente 36000 minots; \$1.39 à 1.40 pour le vieux blé de l'ouest.

Orge fermé. Avoine 10 en baisse; vente 2700 minots; vente 3600 minots, à 8 1/2 pour celle de l'ouest. Pore ferme et lourd, de 20 25 à 21 50 pour le mass. Sainfoin calme et ferme de 12 à 13.

MARCHÉ DE QUÉBEC, 21 décembre 1867.

Farine Extra Supérieure... 9 50 à 9 75 Extra... 8 50 à 8 75 Fancy... 8 50 à 8 75 Supérieure n. 1... 7 50 à 7 75 Supérieure n. 2... 4 00 à 4 00 Fleur en poche, n. 1 en poche par 100 lbs 3 90 à 4 00 Fleur de seigle en baril... 6 20 à 6 40 Farine blé d'Inde blanc, par 100 lbs 2 80 à 3 00 Farine blé d'Inde jaune, par 100 lbs 2 70 à 2 90 Orge par barils de 200 livres... 7 50 à 7 75 Farine de blé d'Inde séchée au four par 100 livres... 0 00 à 0 00

MARCHÉ DES QUINCES.

Montréal, 17 décembre 1867. Cuir à semelle, n. 1, B. A... 22 1/2 à 24 1/2 Slaughter... 20 1/2 à 22 1/2 Cuir à harnais... 22 1/2 à 24 1/2 Cuir à selle, légère... 24 1/2 à 26 1/2 — tendue... 25 1/2 à 27 1/2 Veau canadien... 22 1/2 à 24 1/2 Peaux de mouton... 25 1/2 à 27 1/2 Buff... 15 1/2 à 17 1/2 Paille... 15 1/2 à 17 1/2 KIL... 190... —

IMPORTATIONS.

PAR LE CHEMIN DE FER GRAND TRONC. 20 déc.—100 barils fleur à Casey et Canfield. 8 barils, 3 boîtes à P. Bingham. 1 boîte poisson à P. Gaultier. 1 do à M. Hogan. 1 do à H. Monteil. 1 do à P. Plamondon. 1 do à J. Plamondon.

PAR LA COMPAGNIE DE L'EXPRES CANADIENNE. 20 déc.—2 paquets à P. S. Noël et Fils. 1 do à J. B. Marreau. 1 do à H. O. Joly. 1 boîte à T. Fraser et J. B. Marreau. 1 do à M. Stevenson. 1 caisse à M. H. Rose. 1 do à M. A. L. Light. 1 do à M. J. Adams. 1 boîte à D. S. Bain. 1 paquet à Dinning et Webster. 1 boîte à M. Morgan. 1 paquet à W. Woodley. 1 boîte à J. McKay.

Par le steamer Australien. Compilé de la Gazette Maritime Commerciale de Londres du 2 au 4 décembre.

SAVANTES ARRIVÉS DE QUÉBEC. Fisher, Bristol, 4 déc. S. M. Aurora, Plymouth, 3 déc. Clyde, Bristol, 30 nov. Pomena, Liverpool, 29 nov. Cordella, Liverpool, 30 nov. Montezuma, Liverpool, 1 déc. Najagassi, Liverpool, 1 déc. Princess Royal, Plymouth, 30 nov. The Killara, Cardiff, 30 nov. Kamey, Coochibevon, 29 nov. St George (s), Greenock, 30 nov. Superior, Grimsby, 1 déc. St David (s), Liverpool, 3 déc. Marchmont, Liverpool, 3 déc. Alfred, Liverpool, 4 déc. Canada, Queenstown, 3 déc. Grace Harbour, Liverpool, 22 oct. Hibiscorn (s), Longh Foyle, 5 déc.

ARRIVÉS DE MONTRÉAL. Seaman, Bristol, 30 nov. Polly, Liverpool, 4 déc. Amelia, Havre de Grace, 11 nov.

ARRIVÉS DE LARABODE. Spruce Bud, Londres, 26 nov. Argemone (s), Naples, 28 nov.

ARRIVÉS DU SAOUBAYAT. Retriever, Hull, 2 déc.

Liste des passagers de chambre arrivés à Portland, sur le steamer Australien, venant de Liverpool: Hon. Mad. Rose, Dlle McAllister et servante, Lient Buchanan, Asst-Chirurgien, M. Wade, M. Tété, Mad. Crow, M. W. McCubbin, Enseigne-Général, Lient Walker, Capt. et Mad. Blanchard, M. Thos Roberts, M. James Walker, M. W. Darwin, Capt Viersteman, Lile A. Roberts, T. F. Adams, Hubert, Raymond, C. B. Sargent, Capt. Mason, Maj. Coulthard, Henry Bantley, N. Russell, 25 passagers de chambre et 135 d'entrepôt.

Sommaire des annonces nouvelles.

Adresse:—A. Hébert, M. D. Lampes.—Casey et Co.

Grande réduction pour les caudex de Noël et du nouvel an.—Léger et Claret.

Célestes pilules de Sir James Clark pour les tousses. Pastilles pulmonaires de Bryan.

Remède arabe de Darley pour les chevaux. Restaurateur des chevaux du Prof. Valpant.

Pastilles à vers végétales de Devl.

Eau de la Floride de Murray et Leman

visiter recouvertes en outre de Bristol.

Affaires en Banqueroute.

Acte concernant la faillite, 1864. Dans l'affaire de ROY et BEDARD, Faillite. EN VENTE. DES SOUMISSIONS seront reçues jusqu'au 27 du présent mois pour la vente d'un assortiment de MEUBLES comprenant des Meubles terminés et non terminés.

Acte concernant la faillite, 1864. Dans l'affaire de ROY et BEDARD, Faillite. Le soussigné a été nommé syndic en cette affaire, et desire que les réclamations lui soient présentées sous deux mois de cette date.

Acte concernant la faillite, 1864. Dans l'affaire de HENRY KNIGHT, Faillite. UN DIVIDENDE a été arrêté, et sera soumis aux aux objections, jusqu'au VINGT-SEPTIÈME jour de décembre 1867.

Acte concernant la faillite, 1864. PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRIC DE QUÉBEC. Dans la Cour Supérieure. ROBERT JAMES HOPPER, de la cité de Québec, maître-boulangier. Faillite.

Acte concernant la faillite, 1864. PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRIC DE QUÉBEC. Dans la Cour Supérieure. NARCISSE BLAIS, de la paroisse de Saint-Vallier, commerçant, et THOMAS MARCOITTE, de la ville de Québec, commerçant, tous deux professant la dite industrie à Québec, en société, sous les noms, raison et association de Marotte et Blais, Faillite.

Acte concernant la faillite, 1864. PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRIC DE QUÉBEC. Dans la Cour Supérieure. N. B. — Les étrangers qui visitent cette ville trouvent que notre assortiment est le plus grand, le plus complet et le plus varié.

DEPARTEMENT DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES. OTTAWA, 29 NOVEMBRE 1867. AVIS PUBLIC. Est par le présent donné que toutes COMMUNICATIONS relatives aux Licences, Vaisseau Phare, Signaux, Balises, Boîtes, Remplacement des Hêtres, Esquisses sur les Naufages et leurs causes, Dépôts de provisions et autres de marine, Hôpitaux de Marine, Bureaux d'engagement des Matelots, Pilotage, Pêche riveraine, Inspection des Bateaux à Vapeur, Classement des Bâtimens, Examen et Octroi du Certificat aux maîtres et contre-maîtres, etc., Vaisseau Provincial, Canotiers, Vaisseau employés à l'amélioration de la navigation, et généralement aux affaires de la Marine pour le Canada devront être adressés:

DEPARTEMENT DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES, Branche des Pêcheries, OTTAWA. P. MITCHELL, Ministre de la Marine et des Pêcheries. 3 dée. 1867. 2123-1m

CRINOLINES! Les soussignés viennent de recevoir un lot considérable de CRINOLINES (nouveau genre); Plastique Irrésistible et New Trail.

MOYEN DE FAIRE DU SAVON. CHEFS DE FAMILLES, ÉCONOMISEZ VOTRE ARGENT, FAITES VOS PROPRES SAVONS. MENEMEN. En vous servant de la célèbre LESSIVE CONCENTRÉE DE HARTÉ vous pouvez faire un savon plus supérieur pour un centime par gallon, ou une quantité proportionnée de savon d'une qualité beaucoup supérieure à l'article que l'on vend ordinairement dans les magasins. En vente chez tous les droguistes et les épiciers respectables en ville et à la campagne. Prix: 15c par boîte.

SIMON BEDARD FERBLANTIER. Rue Saint-Nicolas, No. 23. P. LAIS. On trouve toujours en vente un grand assortiment d'objets de ferblanterie, etc., ainsi que des CHAÎNES D'ARPEUTEUR, mesure française-anglaise.

VENANT D'ÊTRE REÇU

TAPIS IMPÉRIAL. Tapis de velours, Tapis tapisserie, Tapis Kidminster, Tapis écossais, Tapis union, Tapis pour escaliers, Tapis de feutre, Tapis de tables, Tapis de sol, Toiles cirées pour parquets, Nattes de toutes sortes.

Nouvelles Marchandises D'AUTOMNE. NOUVELLES étoffes à Robes, Nouvelles étoffes à Mantilles, Nouvelles Echarpes, Nouvelles Mantilles d'automne, Nouvelles écharpes pour Robes et Mantilles, Nouvelles étoffes à Jupons, Nouvelles Ceintures, Nouvelles Plumes et Fours, etc.

COUVERTURES DE LAINE, FLANELLES, ETC. VENANT d'être reçu un assortiment complet de Couvertures de laine, Couvertures blanches et de couleurs, Flanelles blanches et de couleurs, Carisets, Bas de laine, Laino filée.

Importations françaises. ALBUMS PHOTOGRAPHIQUES de 50 à 120 cartes, Soie noire et de couleurs pour Robes et Mantilles, Soie noire cordé, Soie damassée, Soie de Robes de Mousseline, Drap noir, Mérinos noir et de couleur, Bretelles, Foulards, Vêtements, Extrême double et triple (Piver), Eau de Lavande, Pommes, Savons, Eau de Cologne, Huile Phénix, Vinaigre de Toilette (Bully).

CLOVER ET FRY, REÇOIVENT MAINTENANT DES Marchandises nouvelles D'AUTOMNE. UN magnifique choix de Manteaux, Garnitures, Chapeaux de paille ronds brodés, dernier goût, Plumes, Fleurs, Dentelles, Châles, Étoiles à robes, Drap à manteaux, Tweed à l'épreuve de l'eau.

COMMERCIAL HOUSE. Marché de la Haute-Ville. BONNE AFFAIRE. MARCHANDISES SÈCHES. NOUS avons reçu la plus grande partie de nos IMPORTATIONS D'AUTOMNE et nous avons maintenant l'assortiment de Marchandises le plus considérable et le plus complet qui soit en cette ville.

MÈRES SAUVEZ VOS ENFANTS! Il n'y a plus de VERMIFUGES! L'HUILE EMPOISONNÉE! L'ÉTOILE NAUSEABONDE! LES PASTILLES-A-VERS VÉGÉTALES DE DEVINS. Sont les seules que nous puissions recommander: c'est la préparation la plus simple, la plus sûre et la plus efficace qu'on puisse administrer pour la destruction des Vers.

IMPORTATION D'AUTOMNE. GRANDE QUANTITÉ DE MARCHANDISES VENANT D'ÊTRE REÇUES PAR LES VAPEURS BELGIENNES ET NOUVELLES. CHEZ MONTMINY ET BRUNET, SAINT-ROCH. MONTMINY ET BRUNET ont reçu par les derniers vapeurs et venant directement des meilleures maisons d'Angleterre et d'Écosse, un choix magnifique d'Étoffes à Robes, tel que Winsey nuancé et rayé depuis 10/6 la verge et au-dessus, Mohair uni et chiné, grande variété, Coubourg noir et de couleur, Knives de fantaisie pour blouse de dames, Tweed pour manteaux de dames (dit water proof), Velours et Velours pour manteaux et chapeaux, Fleurs françaises, Rubans, Plumes d'autruche, Gilet d'Alexandre, Draps de toutes espèces, Tweed canadien, Tweed écossais Flanelles unies et de fantaisie, Whittay pour blouses et manteaux depuis 3/6 la verge et au-dessus, Couvertures de toutes sortes, et une quantité d'autres effets qui forment un assortiment très-complet.

CORAILLARD DE PREMIÈRE CLASSE A LOUER. N. 49, Rue St. Valier. Le soussigné, entrepreneur de pompes funèbres, a l'honneur d'informer le public qu'il a constamment en mains un assortiment complet et varié de cercueils en fer et en bois de toutes grandeurs, à des prix très-réduits.

LE DR. C. I. SAMSON

NOTAIRE ET AGENT, n. 9, rue Saint-Joseph, voisin de la Banque d'Épargne. 17 sept. 1867. 1655-12m p. EDOUARD J. ANGERS, NOTAIRE, No. 73, rue Saint-Joseph, Saint-Roch. Le bureau est ouvert à toute heure 7 juillet 1867. 1173-12m-3/4

L. J. GIROUX, NOTAIRE, transporté son bureau au n. 17, rue Saint-Pierre, près du marché Pin. 21 mai 1867. 819 LOUIS PREVOST, NOTAIRE, rue de la Vallée, n. 11, Saint-Joseph. 20 avril 1867. 131 FARINE DE BLE D'INDE A VENDRE. 100 BARRILS FAIRINE DE BLE D'INDE. En vente chez JOS. LEPAGE, 15 juillet 1867. 1278 Rue Saint-Jacques.

LA BOULANGERIE DU PEUPLE! Pain pour tout le monde. Le soussigné, occupant cette grande maison connue sous le nom de BOULANGERIE LA VAPÈRE DE TOURNAI, nos 46 et 47, rue Saint-Joseph, Saint-Roch, est prêt à fournir du PAIN de la MEILLEURE QUALITÉ dans toutes les parties de la ville, ayant l'établissement le plus complet qui soit en Amérique. Il s'empare, par l'attention soutenue qu'il apportera à ses affaires, mériter une part du patronage public.

ACHÉTEZ VOTRE THÉ IMPORTATEURS. Thé! Thé! Thé! Une compagnie de Montréal pour l'importation du thé THE TWANKAI, No. 4, Montréal, venant d'importer une grande quantité de thé vert et noir, désire appeler l'attention des marchands et hôteliers et des propriétaires de grands établissements en général sur la liste de leurs prix. Les acheteurs de thé en gros peuvent être économiquement en achetant directement des importateurs.

THE NOIR. THE VERT. TWANKAI COMMUN, feuilles brisées, thé fort, \$0.45 THE TWANKAI, feuilles brisées, nouvelle saison, \$0.55 THE TWANKAI SAVOUREUX, \$0.75 THE TWANKAI SAIN, \$0.60 THE TWANKAI TRES-FIN, \$0.75 THE TWANKAI TRES-FIN DU JAPON, \$0.75 THE TWANKAI TRES-FIN DU JAPON, \$0.75

COMMERCE D'AUTOMNE. IMPORTATIONS NOUVELLES. Le soussigné, ayant maintenant complété toutes ses importations d'Automne, profite de cette occasion pour inviter les nombreux praticiens de la ville et de la campagne, et tous les acheteurs en général, à visiter son établissement.

IMPORTATION D'AUTOMNE. GRANDE QUANTITÉ DE MARCHANDISES VENANT D'ÊTRE REÇUES PAR LES VAPEURS BELGIENNES ET NOUVELLES. CHEZ MONTMINY ET BRUNET, SAINT-ROCH. MONTMINY ET BRUNET ont reçu par les derniers vapeurs et venant directement des meilleures maisons d'Angleterre et d'Écosse, un choix magnifique d'Étoffes à Robes, tel que Winsey nuancé et rayé depuis 10/6 la verge et au-dessus, Mohair uni et chiné, grande variété, Coubourg noir et de couleur, Knives de fantaisie pour blouse de dames, Tweed pour manteaux de dames (dit water proof), Velours et Velours pour manteaux et chapeaux, Fleurs françaises, Rubans, Plumes d'autruche, Gilet d'Alexandre, Draps de toutes espèces, Tweed canadien, Tweed écossais Flanelles unies et de fantaisie, Whittay pour blouses et manteaux depuis 3/6 la verge et au-dessus, Couvertures de toutes sortes, et une quantité d'autres effets qui forment un assortiment très-complet.

GERMAIN LÉPINE, No. 49, rue Saint-Valier. Le soussigné, entrepreneur de pompes funèbres, a l'honneur d'informer le public qu'il a constamment en mains un assortiment complet et varié de cercueils en fer et en bois de toutes grandeurs, à des prix très-réduits.

MACHINES A COUDRE

J. D. LAWLOR, de Montréal, fabricant et vendeur de Machines à Coudre, prend plaisir à démontrer la supériorité de son système d'inventer tous ceux qui ont besoin d'un bon article pour faire tous les genres de coutures, à visiter et examiner son assortiment considérable de Machines à Coudre de première classe, au n. 22, rue Saint-Jean, Haute-Ville. Prix: depuis \$15.00 et au delà.

MACHINES à coudre, Machines à rouler et à fendre le cuir avec une roue à bruler, Papier sablé, et Machines à couper les souliers. Tous ces genres de machines à coudre et machines à fabriquer les bottes et les souliers, sont réparés par le soussigné.

L'IVROCNERIE. AVIS. Aucun exemplaire de cet ouvrage ne sera délivré, à moins qu'il n'ait été payé. D'ici au commencement de juillet prochain, les livres qui auront été payés seront envoyés au Collège de Sainte-Anne, pour les souscripteurs de ce Collège. Le reste, en attendant, sera en vente à la librairie de M. J. B. A. FERLAND, P.T.R.

COURS D'HISTOIRE DU CANADA. J. B. A. FERLAND, P.T.R. Professeur d'histoire à l'Université Laval. SECONDE PARTIE. 1864-1870. Le second volume de cet ouvrage, de plus de 600 pages de texte, est maintenant en vente aux bureaux du Journal, et chez les principaux libraires canadiens. Prix \$1.25.

PORTES A DEUX BATTANTS. EN DEHORS ET EN DEHORS. NOUVELLE appareil pour l'ouverture et le déplacement des Nœuds de portes, par J. B. BERTRAND ET Cie., Ouverture la plus rapide et la plus commode en cas d'accident.

COMMERCE D'AUTOMNE. IMPORTATIONS NOUVELLES. Le soussigné, ayant maintenant complété toutes ses importations d'Automne, profite de cette occasion pour inviter les nombreux praticiens de la ville et de la campagne, et tous les acheteurs en général, à visiter son établissement.

IMPORTATION D'AUTOMNE. GRANDE QUANTITÉ DE MARCHANDISES VENANT D'ÊTRE REÇUES PAR LES VAPEURS BELGIENNES ET NOUVELLES. CHEZ MONTMINY ET BRUNET, SAINT-ROCH. MONTMINY ET BRUNET ont reçu par les derniers vapeurs et venant directement des meilleures maisons d'Angleterre et d'Écosse, un choix magnifique d'Étoffes à Robes, tel que Winsey nuancé et rayé depuis 10/6 la verge et au-dessus, Mohair uni et chiné, grande variété, Coubourg noir et de couleur, Knives de fantaisie pour blouse de dames, Tweed pour manteaux de dames (dit water proof), Velours et Velours pour manteaux et chapeaux, Fleurs françaises, Rubans, Plumes d'autruche, Gilet d'Alexandre, Draps de toutes espèces, Tweed canadien, Tweed écossais Flanelles unies et de fantaisie, Whittay pour blouses et manteaux depuis 3/6 la verge et au-dessus, Couvertures de toutes sortes, et une quantité d'autres effets qui forment un assortiment très-complet.

GERMAIN LÉPINE, No. 49, rue Saint-Valier. Le soussigné, entrepreneur de pompes funèbres, a l'honneur d'informer le public qu'il a constamment en mains un assortiment complet et varié de cercueils en fer et en bois de toutes grandeurs, à des prix très-réduits.

Androws, Caron et Androws

Bureau: Victoria Chambers, COIN DES RUES SAINT-PIERRE ET SAINT-PAU BASSE-VILLE. Valérian Androws, F. W. Androws, Andrew P. Caron, Québec, 16 oct. 1866. 1708 Société formée. NOUS, soussignés, nous sommes associés, le premier en jour de février pour transiger des affaires comme Chimistes, Droguistes, etc., sous les noms et raisons de J. MUSSON ET Cie.

AVIS. Toutes personnes ayant des réclamations contre la succession de feu JOHN PATRICKSON, sont priées de les présenter et celles qui n'ont pas de papier immédiat de son décès devant bureau, à M. J. R. H. WHITE, qui est dûment autorisé à donner des reçus.

SEIGNEURIE A VENDRE. Rivière de la Magdeleine. ENVIRON 25 lieues en bas de Matane, comprenant 14 lieues de front sur 2 lieues de profondeur, plantée de pins et de bouleaux; aussi possédant de bonnes stations de pêche et la terre traversée par une rivière dans laquelle la truite abonde, ce qui fournit un appât abondant pour la pêche de la morue.

JOHN ANDERSON ET Cie., Courtiers d'Assurance et MARCHANDS A COMMISSION, BUREAU TRANSPORTÉ AUX CHAMBRES DE GOWAN, RUE SAINT-PIERRE. 27 janv. 1866. 112

Balsamique Vegetal du Revd. N. H. DOWNS. La meilleure, la plus efficace, la plus sûre et la plus simple à employer, qu'on ait vue contre la toux. Elle est la première médecine du monde depuis plus de 32 ans. Elle est le MÈDECIN DE FAMILLE de milliers de familles. Ayant toujours été employée, son usage fait à propos, vous guérira plus sûrement, plus vite et plus d'une fois d'une toux.

NOUVEL AVIS AUX MEDECINS. Les soussignés ont maintenant complété toutes leurs importations d'Automne, et ont l'honneur d'informer le public qu'ils ont maintenant l'assortiment de Marchandises le plus complet et le plus varié qui soit en cette ville.

Z. FORTIER ET Cie., Pharmaciens de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur. AVIS AUX MEDECINS. Les soussignés ont maintenant complété toutes leurs importations d'Automne, et ont l'honneur d'informer le public qu'ils ont maintenant l'assortiment de Marchandises le plus complet et le plus varié qui soit en cette ville.

THE Imperial Fire Insurance Co. OF LONDON. Etabli il y a plus de 60 ans. ASSURE encore les propriétés de tous genres contre les accidents causés par le feu à des taux modérés. DAVID A. ROSS, Agent. C'est une des assurances les plus riches de l'Amérique.

Advertisement for 'L'ELIXIR DE M. H. H. DOWNS' and 'L'IMMENSEMENT'. The ad is written vertically and includes text such as 'L'ELIXIR DE M. H. H. DOWNS', 'L'IMMENSEMENT', and 'L'ODOUS'. It describes the benefits of the elixir for various ailments and mentions the name of the pharmacist, Z. Fortier et Cie.